

Compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2019

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET, Jean-Luc FROMONT.

Excusé : Joëlle TABOULOT, pouvoir donné à Jean-Paul BUELLET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 janvier et passe à l'ordre du jour.

1) Autorisation de remise gracieuse de la dette

A huis-clos, le conseil évoque la situation d'un locataire de la commune qui a récemment fait l'objet d'une lettre recommandée pour résiliation du bail suite à des loyers impayés d'un montant de 13 645€. Un important dégât des eaux a été constaté le 31 janvier dans l'appartement, nécessitant la fermeture de la crèche intercommunale située en dessous et son transfert à Montrevel. Des expertises d'assurances et des demandes de devis sont en cours pour évaluer l'ampleur des dégâts et des travaux à réaliser. La fuite à l'origine du sinistre semble très ancienne et n'a jamais été signalée à la commune. Cette situation n'est pas sans poser des problèmes humains pour le locataire et nécessite de trouver une solution de relogement d'urgence dans la perspective de réaliser les travaux. Mme le Maire et Joëlle TABOULOT ont d'ores et déjà engagé de nombreuses démarches en ce sens, sans réussite pour le moment. L'hypothèse d'une remise gracieuse de la dette est envisagée afin de faciliter l'accès aux logements sociaux. Cependant, la trésorière municipale a fait part de son opposition à cette remise gracieuse, une saisie administrative étant en cours et positive. Cette solution d'apurement de la dette n'est donc pas envisageable pour le moment.

2) Subventions 2019

Chaque année, la commune de Confrançon subventionne certaines associations locales, cantonales ou nationales qui interviennent dans les domaines de la solidarité, d'animation de la commune, de la culture et de la santé. Le conseil valide à l'unanimité les montants de subvention proposés par la commission finances réunie le 7 février :

Bénéficiaire	Montant
APAJH	40,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €
ASSOC LOISIRS ET CULTURE	592,00 €*
C.C.A.S.	200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €
FRANCE ADOT	40,00 €
LIGUE CANTONALE CANCER	30,00 €
PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €
U.D.A.F.AIN	30,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
ABCDE**	100,00 €
TOTAL	1652,00 €

*En plus de la prise en charge de l'abonnement internet (360€), le conseil décide d'attribuer à l'association 0.17 € par habitant pour la bibliothèque soit 232 €, qui s'ajoutent aux 1.83 € par habitant apportés par la communauté d'agglomération, pour atteindre 2 € par habitant.

**Association Bressane Citoyenne de Débat et d'Échange

3) Budget 2019 : dépenses d'investissement avant vote du budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil donne son accord pour engager les crédits d'investissement suivants :

- Eclairage du stade de foot : 8 244€
- Traçage des lignes au gymnase : 2 772€
- Maîtrise d'œuvre Agence d'ingénierie cimetièrre : 5 850€
- Remplacement poteau incendie : 3 060 €

Par ailleurs, le conseil prend connaissance d'un courrier du Tribunal administratif de Lyon concernant une requête déposée par Mme Gil à propos de la participation exceptionnelle pour équipement public de 130 000€

demandée par la commune afin de contribuer aux travaux de voirie permettant un accès facilité au supermarché. Le recours à un avocat sera nécessaire pour préparer le mémoire en réponse au Tribunal Administratif.

Départ de Sylvie TRIPLET à 21h45, pouvoir donné à Jean-Luc FROMONT

4) Projet éolien : avis du conseil municipal

Une réunion d'information a été organisée le 16 janvier à Confrançon par l'entreprise SOLVEO à destination des maires + adjoints des 18 communes situées dans un périmètre de 6km autour du projet éolien. 14 communes étaient représentées et deux étaient excusées. Mme le Maire indique que la réunion s'est bien déroulée et que de nombreuses questions constructives ont été posées.

L'enquête publique est en cours et se terminera le 1^{er} mars.

Parallèlement, les conseils municipaux des 18 communes sont appelés à émettre un avis sur le projet éolien. Après en avoir débattu, le conseil émet un avis favorable au projet éolien (13 voix pour, une abstention (Pascale VIRICEL)).

5) Point sur les travaux

- Préau de l'école : L'entreprise Tissot interviendra en juillet.

- Le portail de la salle des fêtes sera installé avant la fin du mois de mars.

- Restaurant scolaire : Une étude de résonance a été réalisée à la demande de l'association de cantine scolaire afin d'envisager l'amélioration de l'acoustique des deux salles du restaurant. Par la suite, des devis ont été transmis par l'entreprise FOULON afin de mieux absorber le bruit par la pose de plaques au plafond et de panneaux aux murs dans la 1^{ère} salle et suspendus dans la grande salle, pour un montant de 15 212€ TTC. Compte tenu du montant en jeu, le conseil se donne le temps d'envisager la solution la plus adaptée.

- Le SIEA informe les communes de la mise en place d'une nouvelle démarche, ISOL'01 visant à encourager l'isolation des combles perdus des bâtiments publics. L'intérêt de cette opération pour les bâtiments communaux sera étudié.

6) Banquet des classes

Le conseil avait donné son accord pour la mise à disposition de la licence IV communale à l'association des conscrits lors du banquet des classes. Or il apparaît que cette pratique ne soit pas réglementaire compte tenu des statuts de l'association. L'association des conscrits s'oriente donc vers une autre solution, à savoir l'ouverture d'une buvette de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie.

Par ailleurs, les membres du conseil municipal sont invités le 23 février pour la traditionnelle brioche des conscrits.

7) Questions et communications diverses

- La CA3B a transmis à la commune 8 entrées à Carré d'Eau à distribuer aux associations locales pour les dotations en lots de leurs manifestations.
- Le projet de territoire de la CA3B est en cours d'élaboration et les conseillers municipaux sont invités à participer aux différents ateliers thématiques qui alimentent la réflexion.
- La commune est informée de la promulgation d'un arrêté préfectoral de prolongation de la déclaration d'intérêt général du plan de gestion d'enlèvement de la jussie sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône.
- Les pompiers du CPINI ont récemment tenu leur AG. 46 interventions ont été menées en 2018. Le parcours sportif aura lieu le 6 avril et le banquet le 27 avril. Une réunion se déroulera le 18 février afin d'évoquer avec les communes de Curtafond et Polliat une éventuelle fusion entre les centres d'intervention.
- Patrick CHAISE, sénateur, informe le conseil de la relance de la ligne TGV Paris Bourg qui fera l'objet de 8 TGV aller-retour quotidiennement à compter de décembre 2019.
- La SACEM informe le conseil de la mise en place de nouveaux services pour les communes et intercommunalités, avec un parcours en ligne notamment.
- L'entreprise BALLAND sollicite la municipalité pour le choix des plants de la seconde tranche d'aménagement du Logis Neuf.
- Une rencontre est programmée à propos de l'assainissement du Logis Neuf avec la SOGEDO, AINTEGRA et le service Grand Cycle de l'eau de la CA3B.
- Jean-Paul BUELLET a été contacté par la société fournissant le feu d'artifice en attente d'une réponse pour la vogue 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2019

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Robert VELON, Hervé COLAS, Karine COLIGNON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Sylvie TRIPLET, Nicolas MICHALET, Jean-Luc FROMONT.

Excusé : Joëlle TABOULOT, pouvoir donné à Jean-Paul BUELLET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 janvier et passe à l'ordre du jour.

1) Autorisation de remise gracieuse de la dette

A huis-clos, le conseil évoque la situation d'un locataire de la commune qui a récemment fait l'objet d'une lettre recommandée pour résiliation du bail suite à des loyers impayés d'un montant de 13 645€. Un important dégât des eaux a été constaté le 31 janvier dans l'appartement, nécessitant la fermeture de la crèche intercommunale située en dessous et son transfert à Montrevel. Des expertises d'assurances et des demandes de devis sont en cours pour évaluer l'ampleur des dégâts et des travaux à réaliser. La fuite à l'origine du sinistre semble très ancienne et n'a jamais été signalée à la commune. Cette situation n'est pas sans poser des problèmes humains pour le locataire et nécessite de trouver une solution de relogement d'urgence dans la perspective de réaliser les travaux. Mme le Maire et Joëlle TABOULOT ont d'ores et déjà engagé de nombreuses démarches en ce sens, sans réussite pour le moment. L'hypothèse d'une remise gracieuse de la dette est envisagée afin de faciliter l'accès aux logements sociaux. Cependant, la trésorière municipale a fait part de son opposition à cette remise gracieuse, une saisie administrative étant en cours et positive. Cette solution d'apurement de la dette n'est donc pas envisageable pour le moment.

2) Subventions 2019

Chaque année, la commune de Confrançon subventionne certaines associations locales, cantonales ou nationales qui interviennent dans les domaines de la solidarité, d'animation de la commune, de la culture et de la santé. Le conseil valide à l'unanimité les montants de subvention proposés par la commission finances réunie le 7 février :

Bénéficiaire	Montant
APAJH	40,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €
ASSOC LOISIRS ET CULTURE	592,00 €*
C.C.A.S.	200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €
FRANCE ADOT	40,00 €
LIGUE CANTONALE CANCER	30,00 €
PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €
U.D.A.F.AIN	30,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
ABCDE**	100,00 €
TOTAL	1652,00 €

*En plus de la prise en charge de l'abonnement internet (360€), le conseil décide d'attribuer à l'association 0.17 € par habitant pour la bibliothèque soit 232 €, qui s'ajoutent aux 1.83 € par habitant apportés par la communauté d'agglomération, pour atteindre 2 € par habitant.

**Association Bressane Citoyenne de Débat et d'Échange

3) Budget 2019 : dépenses d'investissement avant vote du budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil donne son accord pour engager les crédits d'investissement suivants :

- Eclairage du stade de foot : 8 244€
- Traçage des lignes au gymnase : 2 772€
- Maîtrise d'œuvre Agence d'ingénierie cimetièrre : 5 850€
- Remplacement poteau incendie : 3 060 €

Par ailleurs, le conseil prend connaissance d'un courrier du Tribunal administratif de Lyon concernant une requête déposée par Mme Gil à propos de la participation exceptionnelle pour équipement public de 130 000€

demandée par la commune afin de contribuer aux travaux de voirie permettant un accès facilité au supermarché. Le recours à un avocat sera nécessaire pour préparer le mémoire en réponse au Tribunal Administratif.

Départ de Sylvie TRIPLET à 21h45, pouvoir donné à Jean-Luc FROMONT

4) Projet éolien : avis du conseil municipal

Une réunion d'information a été organisée le 16 janvier à Confrançon par l'entreprise SOLVEO à destination des maires + adjoints des 18 communes situées dans un périmètre de 6km autour du projet éolien. 14 communes étaient représentées et deux étaient excusées. Mme le Maire indique que la réunion s'est bien déroulée et que de nombreuses questions constructives ont été posées.

L'enquête publique est en cours et se terminera le 1^{er} mars.

Parallèlement, les conseils municipaux des 18 communes sont appelés à émettre un avis sur le projet éolien. Après en avoir débattu, le conseil émet un avis favorable au projet éolien (13 voix pour, une abstention (Pascale VIRICEL)).

5) Point sur les travaux

- Préau de l'école : L'entreprise Tissot interviendra en juillet.

- Le portail de la salle des fêtes sera installé avant la fin du mois de mars.

- Restaurant scolaire : Une étude de résonance a été réalisée à la demande de l'association de cantine scolaire afin d'envisager l'amélioration de l'acoustique des deux salles du restaurant. Par la suite, des devis ont été transmis par l'entreprise FOULON afin de mieux absorber le bruit par la pose de plaques au plafond et de panneaux aux murs dans la 1^{ère} salle et suspendus dans la grande salle, pour un montant de 15 212€ TTC. Compte tenu du montant en jeu, le conseil se donne le temps d'envisager la solution la plus adaptée.

- Le SIEA informe les communes de la mise en place d'une nouvelle démarche, ISOL'01 visant à encourager l'isolation des combles perdus des bâtiments publics. L'intérêt de cette opération pour les bâtiments communaux sera étudié.

6) Banquet des classes

Le conseil avait donné son accord pour la mise à disposition de la licence IV communale à l'association des conscrits lors du banquet des classes. Or il apparaît que cette pratique ne soit pas réglementaire compte tenu des statuts de l'association. L'association des conscrits s'oriente donc vers une autre solution, à savoir l'ouverture d'une buvette de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie.

Par ailleurs, les membres du conseil municipal sont invités le 23 février pour la traditionnelle brioche des conscrits.

7) Questions et communications diverses

- La CA3B a transmis à la commune 8 entrées à Carré d'Eau à distribuer aux associations locales pour les dotations en lots de leurs manifestations.
- Le projet de territoire de la CA3B est en cours d'élaboration et les conseillers municipaux sont invités à participer aux différents ateliers thématiques qui alimentent la réflexion.
- La commune est informée de la promulgation d'un arrêté préfectoral de prolongation de la déclaration d'intérêt général du plan de gestion d'enlèvement de la jussie sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône.
- Les pompiers du CPINI ont récemment tenu leur AG. 46 interventions ont été menées en 2018. Le parcours sportif aura lieu le 6 avril et le banquet le 27 avril. Une réunion se déroulera le 18 février afin d'évoquer avec les communes de Curtafond et Polliat une éventuelle fusion entre les centres d'intervention.
- Patrick CHAISE, sénateur, informe le conseil de la relance de la ligne TGV Paris Bourg qui fera l'objet de 8 TGV aller-retour quotidiennement à compter de décembre 2019.
- La SACEM informe le conseil de la mise en place de nouveaux services pour les communes et intercommunalités, avec un parcours en ligne notamment.
- L'entreprise BALLAND sollicite la municipalité pour le choix des plants de la seconde tranche d'aménagement du Logis Neuf.
- Une rencontre est programmée à propos de l'assainissement du Logis Neuf avec la SOGEDO, AINTEGRA et le service Grand Cycle de l'eau de la CA3B.
- Jean-Paul BUELLET a été contacté par la société fournissant le feu d'artifice en attente d'une réponse pour la vogue 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.